

du Fonds de Soutien au CNV [1]

Le CNV tire son origine du Fonds de Soutien Chanson, Variétés, Jazz, association fondée en 1986 par des producteurs de spectacles avec le plein appui du ministère de la Culture, pour favoriser l'essor de l'économie du spectacle vivant musical.

A côté des autres formes du spectacle vivant (théâtre, musique classique, danse, opéra...), régulièrement soutenues depuis la création du ministère de la Culture, le secteur des musiques actuelles et des variétés a donc fait l'objet d'une reconnaissance plus récente par les pouvoirs publics.

Avec la création d'un établissement public en 2002, il s'est agi de doter le spectacle vivant d'un organisme de référence, en charge de missions élargies et doté de moyens renforcés, dont les politiques d'intervention ont continué à reposer sur les principes fondateurs de l'association.

C'est pourquoi, l'intitulé historique « Chanson, Variétés, Jazz » a été repris intégralement pour baptiser le nouvel outil « Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz ». Pour des raisons pratiques et phonétiques, dans la vie de l'établissement, son nom d'usage est devenu dès sa création CNV, « Centre National des Variétés ».

« VARIÉTÉS » ? DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le périmètre d'action du CNV est délimité par celui de la taxe qu'il perçoit, la « taxe sur les spectacles de variétés ». Les catégories de spectacles relevant des variétés sont définies par un décret [n° 2004.117 du 4 février 2004](#) [2] et sont : « les tours de chant, concerts et spectacles de jazz, rock, de musique électronique, ... », les spectacles d'humour (« sketches »), d'illusionnistes, aquatiques, sur glace... et dans certains cas, les comédies musicales. S'agissant du CNV, c'est bien cette définition large des variétés qu'il faut retenir.

La production de variétés et musiques actuelles s'appuie sur deux piliers, d'un côté la scène et de l'autre, la production discographique. Même si de nombreuses et nécessaires interactions existent entre l'une et l'autre, ils reposent cependant sur des activités et un tissu professionnel bien distinct. La « matière » du CNV, c'est le spectacle vivant, et uniquement lui.

S'il existe bien une histoire, un patrimoine d'une grande richesse, l'organisation professionnelle du secteur, telle que nous la connaissons aujourd'hui, est récente.

Historiquement, les musiques qui relèvent du CNV se créaient et se diffusaient dans des lieux, plus ou moins prestigieux, qui auront marqué l'âge d'or du Music-Hall, des cabarets, des cafés concerts...

Le grand tournant des années 70 aura été marqué par l'apparition d'un nouveau métier, celui de producteur de spectacles, voyant l'apparition d'entreprises « sans lieux », dont l'objet est de réunir des moyens (artistiques, techniques, administratifs, financiers), au service de la production d'un spectacle. Cette nouveauté a profondément modifié la physionomie et l'économie du secteur. Sa structuration la plus récente est désormais assise sur trois grandes fonctions, correspondant aux trois grandes catégories de licences que la loi exige pour

exercer la profession (ordonnance du 13 octobre 1945 modifiée) : « Exploitant de salle » (licence n°1), « Producteur, entrepreneur de tournée » (licence n° 2), « Diffuseur » (licence n° 3).

push: Textes législatifs [3]

- [Accueil](#)
- [Le CNM](#)
 - [Actualités](#)
 - [Partenariats et Contrats de filière](#)
 - [Bretagne](#)
 - [Centre-Val de Loire](#)
 - [Grand Est](#)
 - [Hauts-de-France](#)
 - [Normandie](#)
 - [Nouvelle-Aquitaine](#)
 - [Occitanie / Pyrénées-Méditerranée](#)
 - [Pays de la Loire](#)
 - [Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)
 - [Ville de Paris](#)
 - [Qui sommes nous ?](#)
 - [Notre histoire](#)
 - [Missions - Cadre légal](#)
 - [Le suivi du programme Zénith](#)
 - [L'équipe](#)
 - [Notre fonctionnement](#)
 - [Notre organisation](#)
 - [Liste des instances](#)
 - [Liste des affiliés](#)
 - [Informations pratiques](#)
 - [Venir au CNM](#)
 - [Calendrier des instances](#)
 - [Téléchargez le logo du CNM](#)
 - [Recrutements & Appels d'offres](#)
 - [Recrutement CDI - Chargé\(e\) des ressources humaines](#)
- [La taxe](#)

- [La taxe fiscale](#)
- [Le champ de perception](#)
- [Modalités de déclaration](#)
- [Recouvrement](#)
- [Déclarer](#)
- [Compte entrepreneur et Droit de tirage](#)
- Les aides
 - [Présentation générale](#)
 - [Commissions et programmes](#)
 - [Économie des entreprises \(1\)](#)
 - [Soutien aux entreprises](#)
 - [Soutien au développement des entreprises](#)
 - [Festivals \(2\)](#)
 - [Festivals < 1,5 m€](#)
 - [Festivals >1,5m€](#)
 - [Structuration et développement professionnel \(3\)](#)
 - [Aides aux actions d'intérêt général](#)
 - [Production \(4/5\)](#)
 - [Aide aux premières parties](#)
 - [Aide à la diffusion à l'international](#)
 - [Aide à la production](#)
 - [Aménagement et équipement des salles de spectacles \(6\)](#)
 - [Aménagement et équipement de lieux en fonctionnement](#)
 - [Équipement de nouveaux lieux](#)
 - [Activité des salles de spectacles \(7\)](#)
 - [Aide à la diffusion](#)
 - [Aide à la pré-production scénique](#)
 - [Soutien aux promoteurs diffuseurs](#)
 - [Résidences \(8\)](#)
 - [Résidences musiques actuelles](#)
 - [Export \(9\)](#)
 - [Programme transversal d'avances de trésorerie](#)
 - [Fonds d'intervention pour la sécurité des sites et des manifestations culturels](#)
- L'affiliation
 - [Pourquoi s'affilier ?](#)
 - [Comment s'affilier ?](#)
 - [Affiliation annuelle](#)
 - [Changement de situation juridique](#)
- Les ressources
 - [L'activité ressource du CNM](#)
 - [Statistiques sur la diffusion des spectacles](#)
 - [Économie des structures et des projets](#)
 - [Publications, rencontres, tables rondes](#)
 - [Observatoire de l'économie de la filière musicale](#)
 - [La diversité musicale dans le paysage radiophonique](#)
 - [La diversité musicale dans le paysage audiovisuel](#)
 - [Baromètre des investissements publicitaires](#)
 - [Offre de musique numérique](#)
 - [Les marchés de la musique enregistrée](#)
 - [Autres études](#)
 - [Archives](#)
 - [Liens utiles](#)
 - [Emploi/formation et organismes sociaux](#)
 - [Centres de ressources et observatoires nationaux](#)
 - [Edition musicale et industrie phonographique](#)
 - [Exportation et actions internationales](#)
 - [Organismes de soutien](#)
 - [Partenaires sociaux du spectacle : syndicats et fédérations](#)
 - [Réseaux et fédérations nationales](#)

- [Sociétés de gestion collective des droits](#)
- [Autres](#)
- Les services commerciaux
 - [Promotion des spectacles](#)
 - [Assistance à maîtrise d'ouvrage](#)

- [Contact](#)
- [FAQ](#)
- [Plan du site](#)
- [Informations légales](#)
 - [Calendrier](#)

URL source: <http://www.cnv.fr/du-fonds-de-soutien-au-cnv>

Liens:

[1] <http://www.cnv.fr/du-fonds-de-soutien-au-cnv>

[2] <http://www.cnv.fr/sites/cnv.fr/files/documents/D%C3%A9cret%202004-117.pdf>

[3] <http://www.cnv.fr/textes-legislatifs>